

LES VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'égalité, la neutralité, la continuité et l'adaptabilité constituent les valeurs de l'établissement.

1) L'égalité :

Elle implique l'absence de discrimination (race, religion, ethnie, âge...) et le devoir de soigner chacun, quelque soit son état de santé et sa situation sociale. Le centre Médical Saint-Paul travaille en relation avec les autres professions et institutions compétentes, ainsi qu'avec les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

2) La neutralité :

Elle doit être respectée. Les soins sont donnés en faisant abstraction des croyances et opinions des malades.

3) La continuité :

L'établissement assure l'ensemble des traitements, préventifs, curatifs et palliatifs.

4) L'adaptabilité :

Les réorganisations et les mutations sont étudiées et réalisées en vue de l'intérêt général et des besoins de la population. Le patient a droit à un service de qualité et les services rendus doivent être évalués avec rigueur. L'efficacité médico-économique désigne la performance d'un organisme et ou l'efficacité d'une technique. Dans le cadre d'une prise en charge médicale, l'efficacité médico-économique allie le meilleur soin au meilleur coût. C'est pourquoi, au Centre Médical Saint Paul chaque professionnel s'engage à :

- dispenser des soins dans le respect des bonnes pratiques et selon l'état actuel des connaissances de la science,
- mettre en œuvre et développer des techniques de prises en charge innovantes en promouvant l'autonomie des patients, leur confort et en optimisant leur durée d'hospitalisation,
- éviter les prises en charge iatrogène.

Régine PIERROT

Directrice